N° ADM/2020/03

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 février 2020	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	12 février 2020	En exercice : **50** Présents : **43** Votants : **49**

Séance du 20 février 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 20 février deux mille vingt à dix-neuf heures, dans la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET.**

ETAIENT PRESENTS :
M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINE, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Bernard MORAINE
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à Hassan LARIBIA
M. Thierry LEAU, pouvoir à Emilie LAFORGE (à 19h20 sauf délibération n° 1)
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à Jacques COURTAT
Mme Sylvie BLANC, pouvoir à Alain PETER
M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Catherine DECUYPER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Modification des statuts du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne

Envoyé en préfecture le 26/02/2020
Reçu en préfecture le 26/02/2020
Affiché le 26 FEV. 2020
ID : 089-248900938-20200226-ADM_2020_03-DE

ADM/2020/03	Conseil communautaire du 20 février 2020

Objet : Modification des statuts du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-20 et L5711-1;

Vu l'arrêté préfectoral n° CL/B2/95/012 du 1er mars 1995 modifié portant création du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne,

Vu la délibération n°21/2019 du comité syndical du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne en date du 7 janvier 2020 approuvant le projet de modification statutaire et autorisant le Président à notifier cette délibération aux structures adhérentes du Syndicat,

Considérant la proposition de modifications des statuts du Syndicat Mixte,

Considérant que les membres du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du comité syndical, pour se prononcer sur la modification envisagée, et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils communautaires dans les conditions de majorité qualifiée, c'est-à-dire l'accord de 2/3 au moins des membres du syndicat représentant la moitié de la population totale des membres ou accord de la moitié des membres représentant 2/3 de la population totale.

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 10 février 2020,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications statutaires du syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne proposées ainsi que le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à prendre et à réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président

Communauté de Communes du Jovinien

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 26/02/2020
Reçu en préfecture le 26/02/2020
Affiché le 26 FEV. 2020
ID : 089-248900938-20200226-ADM_2020_03-DE